



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231106-D2023_96_SI-AR

DECISION 2023-96

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2225SSCA notifié le 5 juillet 2022, concernant la conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande, conclu avec l'entreprise ATELIER AILE² à 67000 STRASBOURG pour un montant de 30 660,00€ H.T., soit 40 560,00 € T.T.C.,

Vu l'article 1.3 du CCAP du marché susvisé permettant au pouvoir adjudicateur de confier au titulaire du marché en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article un :

Le marché de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au marché de conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande, est conclu le 6 novembre 2023 avec l'entreprise ATELIER AILE² à 67000 STRASBOURG, et ce pour un montant de 30 451,60 € H.T. soit 36 541,92 € T.T.C.

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 novembre 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024